



Légende

- Limites communales
- Zonage**
- UA (zone urbaine à vocation principale d'habitat)
- UA_r (secteur de la zone UA où les planchers doivent être surélevés)
- UY (zone urbaine destinée à l'accueil communautaire et d'activités solidaires)
- UE (zone destinée à valoriser le patrimoine culturel)
- UZ (zone à vocation d'activité)
- 1AUH (zone d'extension de l'urbanisation à vocation principale d'habitat)
- 1AUZ (zone d'extension de l'urbanisation à vocation d'activité)
- 2AUH (zone d'extension à long terme de l'urbanisation à vocation principale d'habitat - inconstructible avant modification du PLU)
- A (zone à vocation agricole)
- Ai (Zona à vocation agricole inconstructible)
- N (zone à vocation naturelle-inconstructible)
- Nt (zone naturelle à vocation de loisirs légers)

- corps de ferme identifié au titre de l'article L.151-11-2 du code de l'urbanisme sur les bâtiments susceptibles de changer de destination
- Eléments à protéger au titre de l'article L151-23
- Eléments ponctuels à protéger au titre de l'article L151-19
- Eléments linéaires à protéger au titre de l'article L151-19
- EBC
- PDIPR
- Risques connus**
- Risque d'inondation
- Risques liés aux anciennes munitions
- Périmètres d'isolement



DEPARTEMENT DE L'AISNE

Commune de Berry-au-Bac
Plan Local d'Urbanisme

4.2a Règlement :
pièce graphique
Plan de zonage de
l'ensemble du territoire

Document approuvé le

Cachet et signature du Maire

